

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE 74 RUE LOUIS PASTEUR 84029 AVIGNON CEDEX 1 WWW.UNIV-AVIGNON.FR



## PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES USAGERS AU CONSEIL D'UFR ALL

## LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,

- Vu l'arrêté électoral (SAJ) n°2017-11 du 18 octobre 2017 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des usagers au conseil d'UFR Arts, Lettres et Langues (ALL),
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des candidats en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 16 novembre 2017.

## ARRÊTE

## Article 1er:

Conformément aux dispositions prévues à l'article 12 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : M. Jean-Claude TERNAUX, doyen de l'UFR-ip ALL

Assesseurs: Mme Nathalie DUGNAS

Mme Sophie MALBEC

<u>Article 2</u>: Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 20 novembre 2017

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES Campus Hannah Arendt

Site centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
http://www.univ-avignon.fr

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

SE \* NOV

74, rue

Louis Pasteur

84029 AVIGNON

Philippe ELLERKAN